



Les présentes Conditions Particulières de Location de Véhicule annulent et remplacent celles précédemment validées.

ENTRE: "Le LOUEUR" représenté par:

Magasin	CAHORS-HYP-46
Situé à	ROUTE DE TOULOUSE 46000 CAHORS

Tél +33565363279

Fax

ET: "Le LOCATAIRE"

Nom	PINEAU-VAREME SANDRINE		
Adresse	18 RUE DU GENERAL SARRAIL		
CP - Ville	82000 MONTAUBAN		
Téléphone	+33683803261	Né(e) le	14/01/1971
N° permis	910195320833	Délivre le	08/04/1991
Délivré par	PREFECTURE		

Nom	CORBIERE JULIE		
Adresse			
CP - Ville			
Téléphone		Né(e) le	24/11/1984
N° permis	020782200246	Délivre le	18/12/2002
Délivré par	PREFECTURE		

Nom	LECOCQ ELODIE		
Adresse			
CP - Ville			
Téléphone		Né(e) le	12/05/1983
N° permis	081088200194	Délivre le	23/08/2010
Délivré par	PREFECTURE		

Nom		IGLESIAS VERONIQUE	
Adresse			
CP - Ville			
Téléphone		Né(e) le	14/02/1972
N° permis	15AV19322	Délivre le	21/06/1991
Délivré par	PREFECTURE		

Départ le	mardi 29 juillet 2025	à	19:05		Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Retour au plus tard le	jeudi 28 août 2025	à	18:45	Forfait	100,00€	20,00€	120,00€
Durée	30 Jours	TTC durée sup	80,00€	Accessoires	0,00€	0,00€	0,00€
Km inclus	0 km	TTC Km sup	0,25€	Remise			
Véhicule loué	PGT108				Montant HT	Montant TCA	Montant TCA inclus
				RFP	0,00€	0,00€	0,00€
Accessoires :				TOTAL TTC			120,00€

Le LOUEUR loue au LOCATAIRE, moyennant le versement d'un montant de **120,00 euros**, le type de véhicule identifié ci-dessus.

Le Véhicule est mis à la disposition du LOCATAIRE pour une durée de **30 jour** avec un forfait de**km** aller/retour. Le LOCATAIRE s'engage à restituer le Véhicule au LOUEUR au plus tard le **28/08/2025 à 18:45**. En cas de dépassement de durée, il sera facturé au LOCATAIRE une somme de **80,00 euros** à titre de pénalités de retard pour chaque **journée** supplémentaire de location commencée, somme minorée de 50% pour un retard de moins d'une heure. En cas de dépassement du forfait de **0 km** aller/retour, il sera facturé au LOCATAIRE une somme de **0.25 euros** par kilomètre supplémentaire effectué. Le Véhicule ne peut être restitué que pendant les heures et jours d'ouverture du magasin.

LOCATAIRE une somme de **0,25 euros** par kilomètre supplémentaire effectuée. Le véhicule ne peut être restitué que pendant les heures et jours d'ouverture du magasin.

Le LOCATAIRE s'engage à remettre à titre de Dépôt de Garantie au LOUEUR la somme de **1 500,00 euros** sous forme d'un pré-paiement par carte bancaire ou d'un chèque pour les sites non équipés d'un terminal de paiement (la carte bancaire ou le chèque doivent obligatoirement être au nom et prénom du LOCATAIRE). Le dépôt de garantie sera rendu au LOCATAIRE sous réserve de la parfaite exécution des obligations mises à sa charge, dès la restitution du Véhicule, sauf en cas de dommages subis par le Véhicule ou le Matériel loué conformément aux Conditions Générales de location.

Le LOCATAIRE s'engage à remettre également à titre de "Dépôt de garantie" au loueur la somme de **200€**, sous forme d'un pré-paiement par carte bancaire ou d'un chèque pour les sites non équipés d'un terminal de paiement. Cette somme pourra être conservée 30 jours et sera restituée au locataire dans le cas où aucune amende "Forfait Post Stationnement" n'ait été reçue par le magasin suite au retour du véhicule.

La durée de la retenue de l’empreinte bancaire pourra être portée à 90 jours, cependant le client pourra s’opposer à cette prolongation de durée si cette dernière concerne une carte VISA (délai de rétention initialement prévu à 31 jours) ou une carte MASTERCARD (délai de rétention initialement prévu à 30 jours).

Par la signature des présentes Conditions Particulières, le LOCATAIRE : PINEAU-VAREME SANDRINE

- Par la signature des présentes Conditions Particulières, le LOCATAIRE : **PINEAU-VAREME SANDRINE**
- 1) déclare avoir lu et accepté l'ensemble des termes et Conditions de Location du LOUEUR stipulé aux présentes Conditions Particulières ainsi qu'aux Conditions Générales figurant au verso et notamment les clauses d'exclusion absolue de la couverture assurance
- 2) reconnaît avoir pris connaissance des conditions d'assurances auto du LOUEUR figurant à l'article 8 des Conditions Générales et déclare connaître le montant de la Franchise dommages, à savoir **1 500,00 euros** en cas de sinistre du véhicule (doublée en cas de vol du Véhicule loué)
- 3) reconnaît sa responsabilité pour toutes infractions à la réglementation de la circulation liée à l'usage du Véhicule
- 4) garantit que les informations ci-dessus mentionnées sont exactes
- 5) autorise le LOUEUR, le cas échéant, à recouvrer tout ou partie du montant du Dépôt de Garantie remis par le LOCATAIRE
- 6) certifie être détenteur d'un permis de conduire valide sur le territoire Français
- 7) conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, toute personne souscrivant le présent Contrat de Location de Véhicule bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression portant sur les données personnelles collectées par la société exploitant le magasin. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant la société exploitant le magasin dont l'adresse figure en entête du présent Contrat de Location.

Fait le 29/07/2025

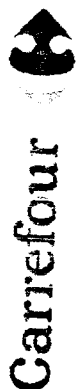
Le LOUEUR : CAHORS-HYP-46

Signature _____

Le LOCATAIRE : PINEAU-VAREME SANDRINE

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

Bienvenue chez



*** CFHORS ***
TEL. 05.65.36.32.79
Du lundi au samedi de 8h30 à 20h00
Ouvert le 01 Novembre de 8h30 à 20h

*** DUPLICATA ***

DESIGNATION	P.U x QTE	MONTANT €
7 LOUREE 30 JOURS Total Non Aliment.		120,00 120,00
1 ARTICLE TOTAL A PAYER		120,00
€ Cartes Bancaires		120,00
TVA 7-20,00% €	100,00	20,00
==== TOTAL TVA €		20,00



9999034815300242601061306

Tous les produits non alimentaires
bénéficient auprès du vendeur
d'une garantie légale de conformité
d'une durée minimale de deux ans à
compter de leur remise au consommateur



Souhaitez-vous une facture ?
Rendez-vous sur
<https://www.carrefour.fr/facture>

06.01.2026 13:06 0348153 0024 652

Je souhaite, accessoirement à la location d'un véhicule, souscrire au contrat « Rachat de Franchise Partiel » assuré par **AREAS DOMMAGES** proposé par le LOUEUR sous enseigne **CARREFOUR**, agissant en qualité de Distributeur du produit d'assurance, en partenariat avec **CARREFOUR HYPERMARCHES** (2), par l'intermédiaire de la société **ICS ASSURANCES** (3), moyennant le paiement d'une prime d'un montant de 297,00€ TTC (taxes d'assurance incluses).

- Je déclare avoir reçu et pris connaissance, préalablement à la souscription, de la Notice d'Information jointe au présent Contrat de location, en acceptant les conditions sans réserve et en conservant un exemplaire;
- J'ai bien noté que la date de prise d'effet de la garantie est identique à la date de départ du véhicule

Fait à CAHORS, le 29/07/2025



Je ne souhaite pas souscrire le contrat « Rachat de Franchise partiel » Assuré par Areas Dommages

Le LOCATAIRE : PINEAU-VAREME SANDRINE

(1) **AREAS DOMMAGES**, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes immatriculée en France, 47-49 rue de Miromesnil 75380 Paris Cedex 08 - N° SIREN 775 670 466, Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

(2) **CARREFOUR HYPERMARCHÉS, SAS** au capital de 6.589.200 €, dont le siège social est à ZAE St Guénault -1 rue Jean Mermoz - 91002 Evry Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro 451 321 335,

(3) **I.C.S ASSURANCES**, SAS de courtage en assurances au capital de 282.017 €, dont le siège social est 60 Rue de Londres - 75008 PARIS, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 513 813 477, immatriculée au registre des intermédiaires en assurances sous le N°ORIAS 09 051 458, soumis au contrôle de l'ACPR sis 4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09,

L'intermédiaire d'assurance et le loueur bénéficient d'une commission versée par l'assureur, incluse dans le tarif mentionné aux « tarifs et prestations » ils peuvent également bénéficier occasionnellement d'autres avantages accessoires. Réclamation : les réclamations concernant l'assurance optionnelle « Rachat de Franchise Partiel » peuvent être adressées à ICS ASSURANCES / Service Réclamation, 60 Rue de Londres - 75008 PARIS ou par email à l'adresse : reclamation@ics-assurances.fr ou auprès du service du médiateur - Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou sur le site <https://formulaire.mediation-assurance.org/>